



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Affectation définitive du résultat 2024 sur l'exercice 2025

N°2025_050

Date d'affichage de la liste des délibérations : **27 mai 2025**

Date de transmission en Préfecture : **27 mai 2025**

Date de mise en ligne : **27 mai 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESENE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Après avoir voté le compte administratif de la Régie Culturelle autonome de la ville de Brignais, pour l'exercice 2024, il convient de procéder à l'affectation du résultat dudit exercice.

La section de fonctionnement présente un déficit de 15 987.25 €, auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 16 880.85 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégagé est donc de 893.60 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un excédent de 6 106.25 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 3 833.48 €. Le résultat de la section d'investissement est donc un excédent de 9 939.73 € et sera inscrit en recette au compte 001. Il n'existe pas de report en recettes et dépenses d'investissement.

Ainsi le résultat de fonctionnement 2024 reporté sur l'exercice 2025 atteint 893.60 € et sera inscrit en recette au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

RÉSULTAT RCAVB 2024

RÉALISATIONS 2024 (hors résultat reporté)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	562 515,50	697,15
RECETTES	546 528,25	6 803,40
PROJECTION DU RÉSULTAT 2024	-15 987,25	6 106,25

RÉSULTAT REPORTÉ	16 880,85	3 833,48
RÉSULTAT CUMULÉ (hors RAR)	893,60	9 939,73

compte 001 en Recettes
d'investissement

RESTE A RÉALISER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	0	0,00
RECETTES	0	0,00
SOLDE	0	0,00

RÉSULTAT CUMULÉ 2024 A AFFECTER	893,60 compte 002 en Recettes de Fonctionnement
------------------------------------	--

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 mai 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VOTER l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 du budget annexe de la RCAVB comme suit :
- 893.60 € en recettes au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 9 939.73 € en recettes au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Erwan LE SAUX



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

